



Association Régie par la Loi du 1-7-1901,
enregistrée à la Préfecture de la Hte-Garonne le 4-2-1971 sous le
n°7567 SIRET n° 40027686100020 - APE n° 9312Z

Ligue Occitanie Ski Nautique et Wakeboard

Compte Rendu Conseil d'Administration

14 Novembre 2017

Prochaine réunion : le 28 Novembre 2017 à 18h30 chez TP à Toulouse pour la construction du Projet de Ligue



Association Régie par la Loi du 1-7-1901,
enregistrée à la Préfecture de la Hte-Garonne le 4-2-1971 sous le
n°7567 SIRET n° 40027686100020 - APE n° 9312Z

Préambule du Président

Rémy Charrue annonce le nombre de 1244 licenciés LOSNW et presque 18000 au niveau national (un record à ce niveau).

Concernant les candidatures 2018 :

- Le club de Muret SNMCA se propose pour le Championnat de France Relève 2018. Le président signe et transmet à la fédération et le club de Muret SNMCA attend confirmation de la fédération et de la Mairie ainsi que le cahier des charges.
- Le club de Toulouse Ski Club de la Péniche se propose pour le Championnat de France Wakeboard Bateau 2018. Le président signe et transmet à la fédération et le Ski Club de la Péniche qui attend confirmation de la fédération, ainsi que le cahier des charges et qui a déjà l'accord de la Mairie de Toulouse pour l'organisation de ce championnat le 29, 30 juin et 1^{er} Juillet 2018 ainsi que le cahier des charges.

La demande de mutation / changement de Ligue pour Dylan Area a été acceptée et signée par le Remy pour le passage à la Ligue Nouvelle Aquitaine.

La démission du trésorier Patrick Dupont est actée ce jour 14 Novembre 2017.

Une question se pose quant à la rémunération de Gérard Magana qui est à la fois BE et membre du comité Directeur. Peut-il être rémunéré en tant que BE pour une mission confié par la ligue : L'analyse de l'article 13 sera analysée par des juristes pour savoir Valérie Defforge et Sandrine : « Les membres du comité directeur ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiés. » Si oui, est-ce que Gérard est obligé de démissionner du comité Directeur ?

- ➔ Vote pour savoir si la ligue attend pour Payer : 5 pour attendre et 3 contre attendre

1- Démission du trésorier de ses fonctions

La démission du trésorier Patrick Dupont est actée ce jour. Le Président et le secrétaire le remercie chaleureusement du dévouement qu'il a présenté pendant 1 an.



Association Régie par la Loi du 1-7-1901,
enregistrée à la Préfecture de la Hte-Garonne le 4-2-1971 sous le
n°7567 SIRET n° 40027686100020 - APE n° 9312Z

2- Désignation d'un nouveau Trésorier

En séance se fait l'organisation des élections au sein du comité Directeur

Olivier Constant se présente ; résultat 8 POUR et 1 ABSENTATION

Olivier est donc élu en tant que Trésorier de la LOSNW, Patrick va faire le transfert des dossiers ainsi que la formation d'Olivier au logiciel de suivi des Factures.

3- Résultats sportifs

En 2017, 16 Skieurs / Riders de la Ligue Occitanie de Ski Nautique & Wakeboard sont montés sur les podiums avec 25 médailles :

Maxime Roux champion d'Europe Wakeboard bateau

Ski Handi : Championne d'Europe et du monde : Delphine le Sausse

Lola Pradat : 3eme place en Ski classique sport par équipe Cadet

4- aides personnalisées de la ligue

46 chartes compétiteurs ont été envoyés en 2017 : 38 retours ; à noter nette augmentation des compétiteurs en 2017 vs 2016 mais avec un budget qui n'a pas été augmenté au prorata au vu des subventions en diminution.

Ce budget sera donc redistribué en respectant les règles ci-dessous :

- Avoir participé à une finale France
- Avoir participé aux championnats de Ligue
- réservé aux -21ans ou participations au championnat d'Europe ou du monde.

La LOSNW contactera les compétiteurs éligibles à l'aide 2017 directement.

Validation de la décision de la commission Compétition comprenant entraînement et compétition

7 POUR, 1 CONTRE, 1 ABSTENTION : donc voté en séance.

Le Charte 2018 sera à refaire beaucoup plus précisément.



Association Régie par la Loi du 1-7-1901,
enregistrée à la Préfecture de la Hte-Garonne le 4-2-1971 sous le
n°7567 SIRET n° 40027686100020 - APE n° 9312Z

5- aide Formation

Les aides suivantes sont évoquées et validé en séance :

- ➔ Yann Dufait : pour frais au Caire pour 4^{ème} étoile de juge 800
- ➔ Clement Depremonville : Permis bateau pour être opérateur câble 500
- ➔ Léo le Curieux pour BPJEPS : 1500€
- ➔ Un autre aide pour formation BPJEPS est en cours avant fin 2017.

Ces aides sont validées et les factures sont à envoyer au trésorier.

6- Candidatures pour compétitions 2018

Les clubs de la LOSNW ont jusqu'au 1^{er} décembre pour postuler aux compétitions 2018

- ➔ Le Ski Club de la Péniche postule au championnat de France Wakeboard Bateau pour le 29 juin, 30 juin, 1^{er} Juillet 2018. En parallèle, différents clubs de la LOSNW pourront organiser des shows nautiques les soirs de ces journées, à savoir le 29 juin à partir de 20h ainsi que le 30 juin au soir.
- ➔ Le club de Muret SNMCA postule pour les Championnats de France Relève du 13 au 15 juillet 2018. La fédération doit répondre à ces propositions

Concernant les Championnat de Ligue Bateau : la décision à venir lors de l'Assemblée Générale de Janvier 2018.

Pour les Championnats de ligue Câble, un appel à candidature sera envoyer par Franck Besson pour les structures affiliés 2017 et à jour de ses cotisations. Préalablement, Franck propose un Cahier des Charges, et formulaire de candidature et le comité Directeur choisira à l'issue de réception des dossiers

7- Date de l'assemblée Générale

La date de l'assemblée Générale : 14 Janvier 2018 au CROS à Balma à 10H00 du matin

La convocation partira avant fin Novembre + appel à candidature

Restaurant à réserver pour ce jour par TP.

CR des commissions de se réunir avant AG et d'envoyer le CR d'activité avant AG



Association Régie par la Loi du 1-7-1901,
enregistrée à la Préfecture de la Hte-Garonne le 4-2-1971 sous le
n°7567 SIRET n° 40027686100020 - APE n° 9312Z

8- SITUATION FINANCIERE AU 18 SEPTEMBRE 2017

AFFILIATIONS ET LICENCES 2017 :

SITUATION FINANCIERE DE LOSNW AU 13 NOVEMBRE 2017 TRESORERIE :

Au 13/11/2017, le solde du compte courant est de 6866.88 €, celui du Livret A de 33477.22 € et celui du Compte Titres de 45.00 € soit un total de 40389.10 €

AFFILIATIONS ET LICENCES 2017 :

En ce qui concerne le paiement des affiliations, des licences dirigeants ainsi que des 1ers et 2ème acomptes des licences 2017, le tableau suivant résume l'état au 13/11/2017 :

	nom	numéro affiliation	PAIEMENT	AFFILIATIONS+CDOE	1ER ACOMPTE	2EME ACOMPTE
1	BSN	3105	OUI	OUI	OUI	OUI
2	TNS	3102	OUI	OUI	OUI	NON
3	Off Axis	3110	OUI	NON	NON	NON
4	La Paniche	3103	OUI	OUI	OUI	OUI
5	La Saudrune	3107	OUI	OUI	OUI	OUI
6	SNB	3106	OUI	OUI	OUI	OUI
7	SNMCA	3109	OUI	OUI	OUI	NON
8	PALAWAI	3414	OUI	OUI	NON	NON
9	LE PONANT	3415	OUI	OUI	OUI	NON
10	CSN CARNON	3417	NON	NON	NON	NON
11	FISE		OUI	NON	NON	NON
12	BEZIER SKI NAUT	3419	OUI	Directement A FFSNW	NON	NON
13	CAJARC	4602	OUI	OUI	OUI	NON
13	CPSN	4603	OUI	OUI	NON	NON
14	LA RAVIEGE	8101	OUI	OUI	OUI	NON
15	MOISSAC	8201	OUI	OUI	OUI	NON
16	MERCUS	901	OUI	OUI	OUI	NON
17	CAMAR.PARADISE-3002	3002	OUI	OUI	OUI	NON
18	WAKE N GERS	3202	OUI	OUI	NON	NON
19	BARCARES	6601	OUI	OUI	OUI	NON

Au 13/11/2017 :

- Les clubs Off-Axis, CNS Carnon, FISE et Béziers SN n'ont pas encore réglé le montant de leurs affiliations et de leurs licences dirigeants 2017.
- Les clubs Off Axis, Palawai, CNS Carnon, FISE, Béziers SN et CPSN 46 n'ont pas réglé le premier acompte des licences 2017.



Association Régie par la Loi du 1-7-1901,
enregistrée à la Préfecture de la Hte-Garonne le 4-2-1971 sous le
n°7567 SIRET n° 40027686100020 - APE n° 9312Z

- Dix-sept clubs dont les précédents restent redevables du second acompte des licences 2017.
Ces situations génèrent un déficit de recettes de 7517.50 € pour LOSNW.

CONVENTIONNEMENT 2016 :

Seuls cinq clubs (Le Bocage, Blagnac SN, La Péniche, SNMCA et Wake N'Gers) ont envoyé une facture à la ligue pour pouvoir percevoir le conventionnement 2016 tel que défini lors de la réunion du 21 septembre dernier (190.00 €).

SUBVENTIONS 2017 :

En ce qui concerne les demandes de subventions faites par LOSNW auprès de ses sponsors institutionnels, la Région Occitanie nous a notifié le montant de la subvention « **SESAME** » pour un montant global de 8000.00 € (27900.00 € demandés) réparti en 3 actions : achat d'équipements 3000.00 € (10000.00 € demandés, responsables S. Catherine et R. Laverton), Accession au haut niveau 2000.00 € (9900.00 € demandés, responsable R. Charrue) et Formation 3000.00 € (8000.00 € demandés, responsable O. Constans).

Pour mémoire, le **CNDS** nous a versé une subvention de 16000.00 € (27500.00€ demandés) répartie sur 2 renouvellements d'actions : formation 4000.00 € (6000.00 € demandés), responsable O. Constans et ETR 6000.00 € (7000.00 € demandés), responsable R. Charrue et 3 nouvelles actions : personnes en situation de handicap et accessibilité 3000.00 € (6000.00 € demandés), responsable F. Besson, le sport au féminin 3000.00 € (4500.00 € demandés), responsable S. Catherine et sports nautiques et santé 0.00 € (4000.00 € demandés), responsable P. Dupont. Nous disposons donc de :

- 7000.00 € pour la Formation,
- 8000.00 € pour l'ETR et le haut niveau,
- 3000.00 € pour l'accessibilité Handi,
- 3000.00 € pour le sport au féminin,
- 3000.00 € pour l'achat d'équipements.

COÛT DES COMPETITIONS 2017 POUR LOSNW :

- Championnats de France de wakeboard câble (TNG) : 1500.00 €
- Championnats de Ligue bateau (Moissac) : 3047.15 €
- Championnats de ligue Wake câble (Le Barcarès) : 985.50 €
- Championnats de France Interligues (Muret) : 4592.36 €

ENGAGEMENT BUDGETAIRE :

- Par rapport au budget prévisionnel de LOSNW présenté en Annexe 1, l'engagement budgétaire de LOSNW au 13/11/2017 se situe aux environs de 75.61 % en termes de Charges et de 93.42 % en termes de Produits.

11- Questions Diverses

- ✓ Demande de renouvellement du site internet LOSNW.fr : Décision en séance : ok pour renouveler.
- ✓ Patrick valide les affaires courantes de la trésorerie et fait un transfert du courrier de façon temporaire vers Olivier jusqu'à l'AG.
- ✓ Blessure d'un skieur au TNS : la LOSNW va répondre de voir avec la fédération et de transmettre le dossier.



Association Régie par la Loi du 1-7-1901,
enregistrée à la Préfecture de la Hte-Garonne le 4-2-1971 sous le
n°7567 SIRET n° 40027686100020 - APE n° 9312Z

- ✓ Les stages de ligues Câble 2018 : appel à candidature des championnats de ligue Câble à faire par Franck
- ✓ Pour les stages de Ligue bateau, les règles de défraiements doivent être réécrites. Mais cela aura un impact direct sur le tarif des stages à payer par les parents.
- ✓ Le SNMCA se propose d'accueillir un stage de ligue enfant sauf si pris par un stage fédéral aux vacances de Pâques 2018.
- ✓ Projet de Ligue de à faire pour le mois de Mars : Franck, Remy Thierry, Olivier, Patrick à faire en décembre : TP d'envoyer : le 28 Novembre 2017 chez TP.

Thierry PELOU
Secrétaire LOSNW



Association Régie par la Loi du 1-7-1901,
enregistrée à la Préfecture de la Hte-Garonne le 4-2-1971 sous le
n°7567 SIRET n° 40027686100020 - APE n° 9312Z.